



Choix d'un EMS

Mémento

Emplacement et accessibilité

- Où voudrais-je habiter à l'avenir?
 - L'emplacement et l'environnement immédiat de l'EMS me conviennent-ils (bruit du trafic, parc, situation centrale, etc.)?
 - Y a-t-il suffisamment de places de parc pour les visiteurs et visiteuses?
 - L'EMS est-il bien desservi par les transports en commun?
 - À quelle distance de mon logement actuel l'EMS se trouve-t-il?
-

Infrastructures et équipement

- L'EMS semble-t-il accueillant, agréable, propre et confortable?
 - La superficie, l'équipement et le nombre de lits des chambres disponibles correspondent-ils à mes attentes?
 - Ai-je la possibilité d'apporter mes propres meubles?
 - Le bâtiment est-il adapté aux personnes à mobilité réduite (largeur des portes, douche au lieu de baignoire, barres de maintien, tapis antidérapants, etc.)?
 - L'équipement technique des chambres et de l'EMS répond-il à mes besoins (bouton d'appel d'urgence, ascenseur, etc.)?
-

Repas et organisation du quotidien

- L'offre de restauration correspond-elle à mes besoins (diversité, choix, etc.)?
 - Les journées sont-elles structurées par le personnel de l'EMS ou puis-je les organiser comme je l'entends (heure du lever, des repas, du coucher, etc.)?
 - Les offres d'activités et d'animation sont-elles conformes à mes intérêts et mes souhaits (préparation des repas en commun, chant, gymnastique, sorties, etc.)?
-

Soins et prise en charge

- M'attribuera-t-on un infirmier ou une infirmière qui sera ma personne de référence et mon interlocuteur ou interlocutrice privilégié·e?
- Ma situation personnelle et mes besoins sont-ils pris en compte dans la détermination des soins et de la prise en charge (bain au lieu de douche, promenades régulières, flexibilité des heures des repas, etc.)?
- Combien de soignant·es diplômé·es travaillent au sein de l'unité (par roulement)?

Prise en charge des personnes atteintes de démence

- Le personnel est-il qualifié pour prendre en charge les personnes souffrant de démence?
 - Y a-t-il une unité protégée (logements et parc) réservée aux personnes atteintes de démence?
 - Quelles thérapies d'activation l'EMS propose-t-il (p. ex. participation à la préparation des repas)?
 - Est-il possible de structurer les journées de manière flexible, afin de tenir compte d'une éventuelle perturbation du rythme jour-nuit?
-

Traitements médicaux et thérapeutiques

- L'EMS dispose-t-il d'un·e médecin attitré·e, qui reçoit les patient·es en consultation sur place et effectue régulièrement des visites médicales?
 - L'EMS emploie-t-il des physiothérapeutes, ergothérapeutes, logothérapeutes ainsi que des spécialistes de la thérapie d'activation?
 - L'EMS propose-t-il des services de coiffure et de podologie?
 - Comment puis-je me rendre à mes rendez-vous médicaux ou mes séances de thérapie en dehors de l'EMS?
-

Aspects financiers

- À combien s'élèvent les frais de pension (chambre et repas) et le forfait de prise en charge par jour?
- Les frais de pension sont-ils réduits en cas d'absence (séjour hospitalier, vacances, etc.)?
- Quelles prestations spéciales sont à ma charge (transport aux séances de thérapie, service de blanchisserie, téléphone, Internet, etc.)?
- En cas de déménagement au sein de l'EMS (p. ex. passage d'une chambre à deux lits à une chambre à un lit), à quels coûts supplémentaires dois-je m'attendre?
- Quels coûts sont facturés en sus en cas de sortie (résiliation) ou de décès?
- Peut-on m'aider à déposer une demande de soutien financier (prestations complémentaires, allocation pour impotence, etc.)?

Notes
